
La coopération - Sociétés coopératives de consommation. La Prévoyance et la Mutualité. N°11 et 12.

Numéro d'inventaire : 2010.05960.3

Auteur(s) : Georges Dascher
Camille Charier

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Charier (C.) (Saumur)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895 (vers)

Collection : La Prévoyance et la Mutualité ; 11 et 12

Inscriptions :

• nom d'illustrateur inscrit : Dascher (G.)

Description : Papier épais beige avec chromolithographies sur le plat supérieur (2 vignettes légendées) + texte imprimé en page 4.

Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 171 mm

Notes : - Recto divisé en deux vignettes (gravures de Dascher avec un court texte de légende d'Er. Richa): N°11: "La coopération" (trois hommes se tenant par la main) / N°12: "Sociétés coopératives de consommation" (un restaurant coopératif "Société des Bouillons populaires"). - Verso : Tableau chronologique de l'histoire de France (> 1870).

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

Filière : Élémentaire

Niveau : Élémentaire

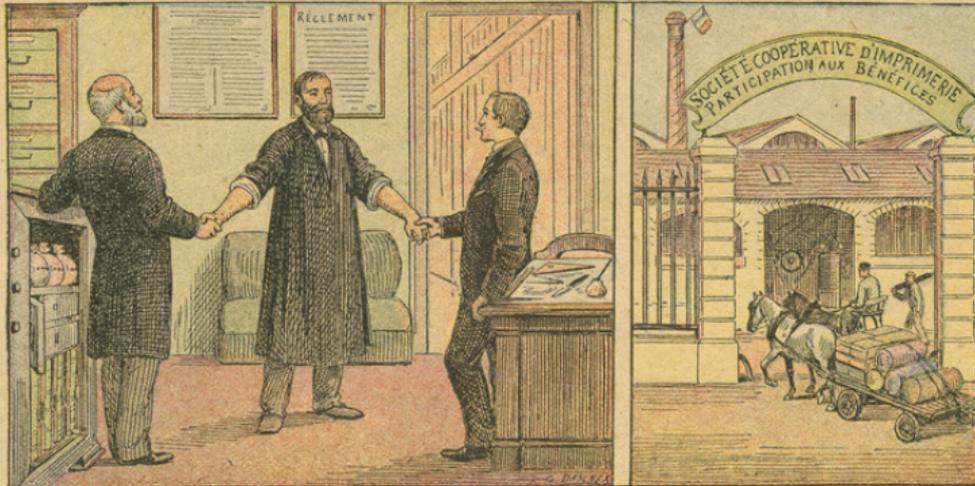
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Mention d'illustration

ill. en coul.

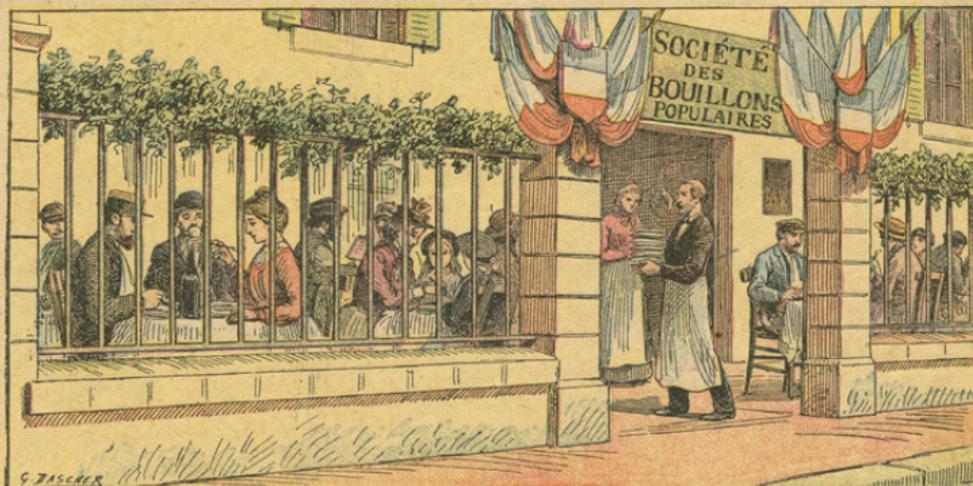
La Prévoyance et la Mutualité



N° 11. — LA COOPÉRATION.

La coopération est une association de plusieurs individus qui consiste à grouper les petites bourses, économies du petit capital, pour fonder de grandes entreprises commerciales ou industrielles. Cette forme de la coopération, par laquelle les ouvriers participent aux bénéfices, selon leur apport et leur capacité de travail, est la plus parfaite : elle rapproche les associés et les absorbe pour ainsi dire dans l'œuvre professionnelle. Elle leur permet de grouper leurs efforts ; car une action commune peut seule produire le vrai progrès et la paix sociale.

ER. RICHA.



N° 12. — SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Tout intermédiaire entre le producteur et le consommateur est un parasite qui, par son intervention, fait augmenter le prix des marchandises. Il est donc de l'intérêt du consommateur de se passer de son concours. C'est de cette préoccupation qu'est née l'idée de constituer des sociétés coopératives de consommation par lesquelles le bénéfice, qui autrement irait à l'intermédiaire, tombe dans la caisse des associés et diminue le prix de la marchandise à leur profit.

ER. RICHA.